Treasury Board of Canada Secretariat | Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Canada

Mise à jour sur la Révision de la *Loi sur l'accès à l'information*

Présentation à la collectivité de l'AIPRP

Le 1er octobre 2020

GCdocs nº 45573732

But

- Faire le point sur la révision de la *Loi sur l'accès à l'information*
- Présenter l'approche de mobilisation des institutions

Une nouvelle exigence législative

- Le gouvernement s'est engagé à réviser la *Loi sur l'accès à l'information* en 2 étapes :
  - Étape I : projet de loi C-58 – modifications ciblées qui sont entrées en vigueur le 21 juin 2019
  - Étape II : révision complète de la loi
- De nouvelles obligations législatives découlent du projet de loi C-58 pour le président du Conseil du Trésor :
  - Réviser la loi tous les 5 ans, la première révision devant commencer d'ici le 21 juin 2020
  - Déposer un rapport de recommandations au Parlement après chaque révision
- Les comités permanents du Sénat et de la Chambre des communes sont également tenus de réviser la loi tous les 5 ans

Lancement de la révision

- La révision a été lancée le 18 juin 2020
  - Site Web
  - Communiqué de presse

- Le site Web contient ce qui suit :
  - Les premières précisions sur le processus de révision
  - Des renseignements généraux sur l'accès à l'information au gouvernement fédéral
  - Des données concernant les répercussions de la COVID-19 sur l'accès à l'information

- Le site Web invite les Canadiens à s'inscrire pour recevoir des mises à jour

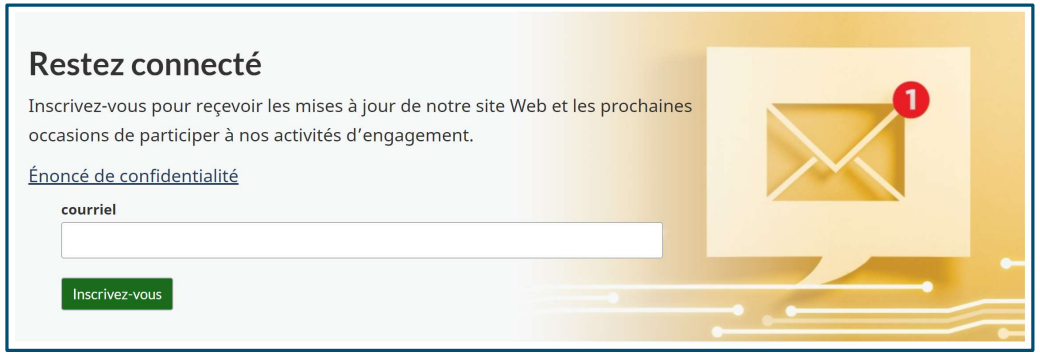

Portée de la révision

Le gouvernement a annoncé que la révision portera sur 3 grands domaines:

Législation
Révision du cadre législatif

- Qui devrait avoir un droit d'accès?
- À quels organismes la Loi devrait-elle s'appliquer?
- Rapidité des réponses
- Exemptions, y compris les conseils
- Exclusions, y compris les documents confidentiels du Cabinet
- Primauté de l'intérêt public

Publication proactive
Possibilités d'améliorer la publication proactive pour rendre l'information accessible à tous

- Faut-il ajouter de nouveaux types d'information?
- Préciser les exigences actuelles
- Des outils numériques existent-ils pour simplifier la publication en ligne?
- Périodes de conservation

Processus et systèmes
Évaluer les processus et les systèmes pour améliorer le service et réduire les retards

- Causes des retards
- Coûts des systèmes
- Processus opérationnels d'accès à l'information
- Une amélioration de la technologie serait-elle utile?
- Une amélioration de gestion de l'information serait-elle utile?

Publics ciblés par la mobilisation

Interne

- Plus de 265 institutions fédérales visées par la *Loi sur l'accès à l'information*
- Le ministère de la Justice (parallèles avec la révision de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*)
- Les provinces et territoires

Externe

- La population canadienne, les utilisateurs du système et les universitaires
- Les agents négociateurs
- Le Forum multi-intervenants sur le gouvernement ouvert
- Le Commissariat à l'information du Canada
- Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
- Les parlementaires

Autochtones

- Les organisations autochtones nationales
- D'autres représentants, groupes et institutions autochtones

Approche à deux étapes pour obtenir des commentaires de la part des institutions fédérales

Étape 1 – Déterminer les grandes questions (septembre à novembre 2020)

- Appel aux sous-ministres de faire parvenir des commentaires sur les questions à aborder – octobre 2020
  - L'appel fournira des renseignements généraux et un gabarit de réponses
  - Le SCT collaborera avec les coordonnateurs de l'AIPRP
  - Les commentaires doivent être approuvés au niveau du SMA et soumis en novembre 2020
- Les coordonnateurs de l'AIPRP pourraient coordonner l'élaboration d'une réponse au sein de leur institution
  - Collaboration au sein de l'institution avec le Gouvernement ouvert, la Publication proactive, les Affaires parlementaires, les Services juridiques et autres services
  - Le SCT organisera un appel avec les coordonnateurs de l'AIPRP pour expliquer le processus et répondre aux questions
- Certaines collectivités fonctionnelles ont également indiqué qu'elles souhaitent partager leur point de vue

Approche à deux étapes pour obtenir des commentaires de la part des institutions fédérales

Étape 2 – Commentaires détaillés (novembre 2020 à février 2021)

- Appel aux institutions pour des commentaires détaillés en novembre 2020, avec des réponses en février 2021
- Un résumé des commentaires des institutions sera publié en ligne sur la page Web de la révision
- Le Secrétariat de la révision pourrait communiquer avec les institutions afin d'obtenir des renseignements supplémentaires ou discuter des enjeux précis à compter de mi-2021

Prochaines étapes

- Sensibilisation (septembre/octobre 2020)
  - Mettre en évidence les activités de la révision au CCGFP, au CDPI, aux chefs des collectivités fonctionnelles, aux sociétés d'État, etc.
- Appel de l'étape 1 – début d'octobre 2020

Questions / Commentaires?